



PC de régularisation et panneau d'affichage

Par Ether

Bonjour,

J'ai déposé un PC de régularisation concernant une petite extension qui n'avait pas été déclarée. Le PC a été accepté. Mais j'ai deux questions :

- 1) Vu que l'extension a été construite il y a plus de dix ans, dois-je quand même déclarer la déclaration d'ouverture de chantier ET la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ? Et quelles dates indiquer ?
- 2) Dois-je poser un panneau d'affichage du PC pendant les deux mois réglementaires, sachant que l'extension existe déjà ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

1. vous mettez les vraies dates. Pourquoi vouloir mettre autre chose ?
2. l'affichage permet de limiter dans le temps les recours éventuels. c'est donc préférable de le faire.

Par Al Bundy

Bonjour,

Puisque l'objet du permis est la régularisation d'une extension, je ne vois pas l'intérêt de déposer une DOC. Par contre la DAACT est indispensable.

Il en va de même pour l'affichage qui permettra de limiter le délai de recours des tiers.

Par Ether

Merci pour vos interventions. Bien cordialement